



Mars 2024

Rapport annuel définitif 2023 du Comité de Surveillance Commun à l'ensemble des Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERin)

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie auprès de CARDIF ASSURANCE VIE et auprès d'ASSU-VIE, et d'épargne retraite auprès de CARDIF RETRAITE, compagnies d'assurances qui font partie du groupe BNP Paribas (pour CARDIF ASSURANCE VIE et CARDIF RETRAITE) et GROUPAMA (pour ASSU-VIE).

La loi a organisé son indépendance notamment à travers la composition des membres de ce Comité de Surveillance Commun (dont le principe a été adopté par les adhérents réunis en Assemblée Générale le 26 mai 2020) à l'ensemble des Plans d'Épargne Retraite individuels (PERin). Pour garantir cette indépendance, 50% au moins des membres de ce comité, élus par l'Assemblée Générale des adhérents, sont obligatoirement libres de tout lien avec l'assureur.

En adhérant au Plan d'Épargne Retraite individuel, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a pour mission de vous représenter auprès de BNP Paribas Cardif et/ou CARDIF RETRAITE de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur et doit vous en rendre compte dans un rapport annuel, consultable sur le site de vote prévu pour chaque Assemblée Générale et sur le site de l'association.

Membres du Comité de surveillance commun des Plans d'Épargne Retraite Individuels

M. **Patrick JOACHIMSMANN**, adhérent aux contrats BNP Paribas Multiplacements PER et Complice Retraite PER, nommé par le Conseil d'administration de l'Association, Président du comité,

M. **Jean-Louis CAYROL**, adhérent au contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège PER, ancien délégué général de l'association,

Mme **Patricia CHASSAGNE**, adhérente au contrat CARDIF Essentiel Retraite PER, ancienne Conseillère en Gestion de Patrimoine Indépendante,

M. **Jean-Louis KERMARREC**, adhérent au contrat CARDIF Essentiel Retraite PER, ancien délégué général de l'association,

M. **Marc MAMMANA**, adhérent au contrat PER PANTHEA, administrateur de l'UFEP

M. **Alain MARAIS**, adhérent au contrat CARDIF Elite Retraite PER, ancien Haut Fonctionnaire des ministères des Finances et de la Justice, administrateur de France Mutualiste

Mme **Ghislaine ROYER**, adhérente au contrat BNP Paribas Multiplacements PER, actuaire et sociologue.

Les statuts de l'association UFEP et le rôle du Comité de surveillance peuvent être consultés sur le site : www.ufep.fr

Depuis la fin 2022 les contrats collectifs d'épargne retraite sont signés par l'UFEP auprès de CARDIF RETRAITE (à la suite de l'avenant signé entre CARDIF ASSURANCE VIE, CARDIF RETRAITE et l'UFEP le 02 novembre 2022), compagnie d'assurance qui fait partie du groupe BNP Paribas

Pour mémoire le FRPS est une entité juridique indépendante (de type Société d'Assurance ou Société d'Assurance Mutuelle) autorisée par une récente réglementation européenne. Son objet consiste à séparer les engagements en matière de retraite supplémentaire avec un agrément administratif obligatoire des règles communes avec les entreprises d'assurance. Il s'agit d'une personne morale de droit privé, créée par l'ordonnance 2017- 484 du mois d'avril 2017 en vertu des dispositions de la Directive Solvabilité II, et qui peut être détenue par un assureur. Cette entité relève des dispositions du Code des assurances et elle est soumise aux mêmes règles que les entreprises d'Assurance Vie pour ce qui concerne notamment la dissolution, la liquidation, les privilèges des assurés, les sanctions et les peines.

Son activité couvre les engagements de retraites professionnelles supplémentaires, les activités qui en découlent comme les garanties complémentaires (en cas de décès, invalidité, incapacité) et cela permet enfin de mieux accompagner la gestion d'engagements longs comme les engagements de retraite.

La procédure d'agrément est octroyée obligatoirement par l'A.C.P.R. (le Régulateur). Ce dernier s'est assuré que les contrats (comme les PERP, par exemple) qui font l'objet d'un transfert au sein d'un FRPS, le soit de manière « homothétique » tant à l'actif qu'au passif.

1 - Environnement macro-économique et financier (sources IMF, banque de France et France Assureurs)

La reprise mondiale qui a suivi la pandémie et l'invasion de l'Ukraine par la Russie s'est peu à peu poursuivie. La crise sanitaire provoquée par la COVID-19 est considérée comme terminée. Les chaînes d'approvisionnement se sont remises en place. Les pressions inflationnistes se sont atténuées peut-être plus rapidement que prévu avec des taux d'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) encore élevés (autour de 3%) sur l'année 2023. A l'horizon se profile une croissance plus modeste, notamment en Europe qui reste encore sous le choc de la forte flambée des prix des matières premières et avec une activité industrielle en récession. Les pays émergents ont des perspectives plus solides et une trajectoire d'inflation maîtrisée. Les conséquences des événements du Moyen-Orient restent encore difficiles à évaluer.

En France l'inflation est en repli au cours du second semestre 2023 avec une prévision de 2% d'ici 2025. Cette baisse pourrait s'accomplir sans récession.

Le PER, continue de séduire

Sur l'ensemble de l'année 2023, en matière de PER assurantiel *on compte 1,1 million de nouveaux assurés et 14,7 milliards d'euros de versements, répartis en 10,9 Mds € de cotisations (+18 % par rapport à 2022) et 3,7 Mds € de transferts d'anciens contrats d'épargne retraite*. La collecte nette des PER s'élève à +8,4 Mds € en hausse de +1,1 Mds. À fin décembre, les PER assantiels comptabilisent 5,5 millions d'assurés (3,8 fin 2022) pour 74,6 Mds € dont 41 % correspondent à des UC.

Fin juin 2023, pour l'ensemble des acteurs du marché, 9,6 millions de personnes détenaient un PER, pour un encours de 94 Mds €. Hors transferts d'anciens contrats, l'encours s'élève à 27,7 Mds €. Les entreprises d'assurance représentaient 85% de ces encours.

Près des 2/3 des actifs détenus par les assureurs sont consacrés au financement des entreprises (sous forme d'actions ou de dette obligataire ou bien des actifs immobiliers).

Face à un marché en pleine expansion, des acteurs et des canaux de distribution de plus en plus variés, des supports en UC de plus en plus nombreux et sophistiqués, le rôle des conseillers est important pour bien mettre en évidence les caractéristiques des PERin véritablement orientés vers la préparation de la retraite alors que l'Assurance Vie est résolument tournée vers la transmission d'un patrimoine ou l'épargne de précaution.

2 - Les contrats PERin gérés par l'assureur CARDIF RETRAITE

• BNP Paribas Multiplacements PER

Le nombre d'adhérents en phase épargne et rente s'élève à 37589 (24059 au 31/12/2022) dont 9 en phase de rente. L'on relève 14088 nouveaux adhérents (10085 en 2022). 931 transferts entrants (dont 458 internes : PERP, PER Madelin...) sont enregistrés. Sur cette période on relève 38 décès, 5 sorties en rente, 363 sorties en capital (dont 208 rachats totaux), 88 sorties pour l'acquisition une résidence principale et 201 transferts sortants).

Le taux de renonciation s'affiche à 0,3%.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 525 M€ en progression de 52% par rapport à 2022 (346 M€) avec un encours moyen par adhérent de 14 964€. Il se répartit de manière équilibrée entre fonds en € (51%) et UC (49%).

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 174 M€.

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 51% sur le fonds en euros et 49% sur les unités de compte.

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € et sur les UC s'élèvent au maximum à 0,7%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par CARDIF pour le compte de l'Association.

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Le taux de rendement brut est de 2,53% (2,72% en 2022). Après utilisation de réserves qui appartiennent aux adhérents le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 3% net de frais (2% en 2022). Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et rente s'élève à 8544 (6748 au 31/12/2022) dont 4 en phase de rente, pour des encours de 406 M€ (280 au 31/12/2022). L'on relève 1897 nouveaux adhérents (1930 en 2022). 342 transferts entrants (dont 182 internes : PERP, PER Agriculteurs, PER Madelin...) sont enregistrés. Sur cette période sont enregistrées 10 décès, 1 sortie en rente, 107 sorties en capital (dont 38 rachats totaux), 11 sorties pour l'acquisition une résidence principale et 39 transferts sortants). Le taux de renonciation s'affiche à 0,1%.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 406 M€ en progrès de 45% à 2022 avec un encours moyen par adhérent de 47 542€. Il se répartit à hauteur de 54% pour le fonds en € et 46% pour les UC.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 119 M€.

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 63% sur le fonds en euros et 37% sur les unités de compte.

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € et sur les UC s'élèvent au maximum à 0,7%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Le taux de rendement brut est de 2,53% (2,72% en 2022). Après utilisation de réserves qui appartiennent aux adhérents le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 3% net de frais (2% en 2022). Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

Nb : Du fait de la fermeture du produit à la commercialisation, les adhésions au CARDIF Essentiel Retraite sont arrêtées au profit du CARDIF Elite Retraite (cf. ci-dessous). Cela explique le phénomène d'attrition et des transferts externes constatés dans les chiffres proposés. Les versements des adhérents restent toutefois possibles sur ce contrat.

Ainsi, le nombre d'adhérents en phase épargne et rente à 6879 (7357 au 31/12/2022), pour des encours de 373 M€ (356 au 31/12/2022). Il n'y a plus de nouveaux adhérents. 101 transferts entrants (dont 24 internes : PERP, PER Agriculteurs, PER Madelin...) sont enregistrés. Sur cette période sont enregistrées 20 décès, 3 sorties en rente, 263 sorties en capital (dont 65 rachats totaux), 21 sorties pour l'acquisition une résidence principale et 238 transferts sortants).

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 373 M€ en hausse de 5% (rebond de la valeur des UC en 2023) par rapport à 2022 (356 M€) avec un encours moyen par adhérent de 54 175€. Il se répartit à hauteur de 35% sur le fonds € et 65% sur les UC.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 32 M€ (33% investis sur le fonds en €).

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 0,8% et à 0,85% sur les UC. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Pour 2023, le taux de rendement brut est de 2,53% (2,72% en 2022). Après utilisation de réserves qui appartiennent aux adhérents le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,9% net de frais (1,9% en 2022). Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

• **CARDIF Elite Retraite PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et de rente (1 rentier) s'élève à 18940 (10874 au 31/12/2022), pour des encours de 641 M€ (330 au 31/12/2022). Sur l'exercice 2023 on relève 8234 nouveaux adhérents (6479 en 2022). 3208 transferts entrants (dont 1107 internes : PERP, PER Agriculteurs, PER Madelin...) sont enregistrés. Sur cette période sont enregistrées 19 décès, 1 sortie en rente, 849 sorties en capital (dont 57 rachats totaux), 38 sorties pour l'acquisition une résidence principale et 66 transferts sortants). Le taux de renonciation s'élève à 0,3%.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 641 M€ contre 330 en 2022 avec un encours moyen par adhérent de 33 859€. Il se répartit à hauteur de 36% sur le fonds en € et 64% sur les UC.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 300 M€. Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 47% sur le fonds en euros et 53% sur les unités de compte.

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 0,8%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Concernant les UC :

	Frais de gestion annuels	
	Frais de gestion administrative	Frais lié à la convention de gestion
Gestion pilotée	0,85% maximum par an	néant
Gestion libre	- 0,85 % maximum pour les unités de compte - 1,05 % maximum pour les unités de compte de type Autre Fonds d'Investissement Alternatif (Autre FIA)	néant
Gestion à horizon	0,85% maximum par an	néant
Gestion déléguée		1% maximum

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Pour 2023, le taux de rendement brut est de 2,53% (2,72% en 2022). Après utilisation de réserves qui appartiennent aux adhérents le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,9% net de frais (1,9% en 2022). Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

- **Complice Retraite PER**

Le contrat est distribué par le groupe d'assurance MATMUT. Le nombre d'adhérents en phase épargne et de rente (1 rentier) s'élève à 6972 pour des encours de 15 M€ (2,9 au 31/12/2022).

En 2023, 4325 nouvelles adhésions sont enregistrées (2390 en 2022) ainsi que 73 opérations de transferts entrants. Notons également, 7 décès, 17 sorties en capital. Le taux de renonciation s'élève à 0,9%.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 15 M€ contre 6 en 2022 avec un encours moyen par adhérent de 2146 €. Il est investi à hauteur de 32% sur des UC.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 8,8 M€ (68% investis en fonds en €).

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 0,8%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Concernant les UC :

	Frais de gestion annuels	
	Frais de gestion administrative	Frais lié à la convention de gestion
Gestion pilotée	0,85% maximum par an	néant
Gestion libre	- 0,85 % maximum pour les unités de compte - 1,05 % maximum pour les unités de compte de type Autre Fonds d'Investissement Alternatif (Autre FIA)	néant
Gestion à horizon	0,85% maximum par an	néant
Gestion déléguée		1% maximum

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Pour 2023, le taux de rendement brut est de 2,53% (2,72% en 2022). Après utilisation de réserves qui appartiennent aux adhérents le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,9% net de frais (1,9% en 2022). Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

- **Panthéa PER**

Le contrat est distribué par une « Marketplace » nommée NORTIA (filiale du groupe DLPK implanté à Roubaix). Elle est au service des Conseillers en Gestion de Patrimoine.

Avec 297 adhérents au 31/12/2023 (dont 147 nouveaux adhérents) , ce produit est encore en phase de lancement. Le montant des versements effectués s'élève à 4,3 M€ et l'encours représente 8,2 M€ investis à hauteur de 37% en fonds en €.

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 1%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Concernant les UC :

	Frais de gestion annuels	
	Frais de gestion administrative	Frais liés à la gestion du mandat d'arbitrage
Gestion pilotée	1% maximum par an	néant
Gestion à horizon		1% maximum
Gestion libre		néant
Gestion profilée		1% maximum

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Pour 2023, le taux de rendement brut est de 2,53% (2,72% en 2022). Après utilisation de réserves qui appartiennent aux adhérents le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,69% net de frais (1,69% en 2022). Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

3 - Traitement des réclamations

Sur l'exercice 2023 les produits « CARDIF » enregistraient 105 réclamations écrites (+13%) et 24 réclamations orales (-76%) pour près de 79 000 contrats (en amélioration à 1,3 ‰). Le principal reproche réside toujours dans les délais et la qualité des traitements des opérations jugés trop longs. Les membres du Conseil souhaiteraient disposer d'un indicateur permettant de mesurer les évolutions des délais de traitement.

4 - Gestion financière

Le Fonds en Euros de CARDIF RETRAITE au 31 12 2023

De manière générale la brutalité des mouvements sur les marchés Obligataires et d'Actions subie en 2023 , est due à une très forte volatilité qui s'est un peu calmée sur les Actions en fin d'année. La gestion d'actif a su profiter de ces mouvements pour renforcer les positions obligataires et profiter notamment de la hausse des taux des emprunts d'Etats afin d'allonger la duration de l'actif. De belles opportunités en termes du rapport rendement/risque (notations AA ou AAA) ont permis également de se diversifier par rapport à l'OAT 10 ans. Le crédit aux entreprises est considéré encore à ce stade comme relativement cher par les gérants qui privilégient actuellement les financières considérées comme solides mieux rémunératrices que les « industrielles ».

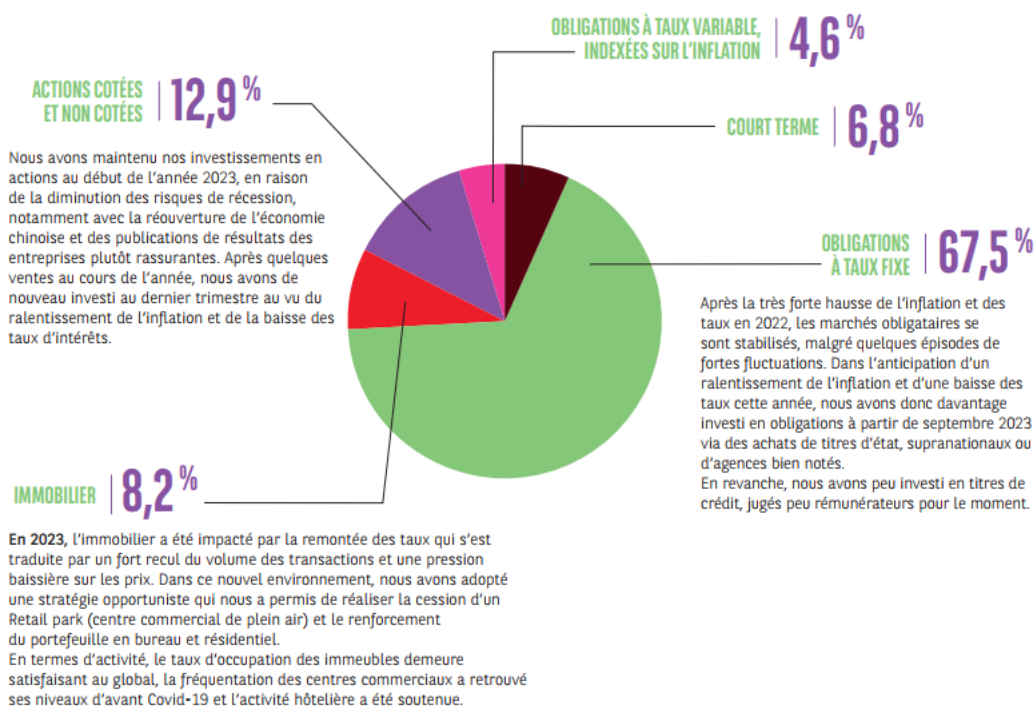
En matière d'Actions les gestionnaires d'actifs restent encore prudents du fait des niveaux atteints par les différentes bourses mondiales.

La stratégie adoptée par les gestionnaires d'actifs du Groupe BNP Paribas est homogène pour l'ensemble des Fonds en Euros dont ils ont la responsabilité. En revanche elle s'adapte aux conditions particulières (flux entrants et sortants, durations etc...) des Fonds cantonnés des PERP, CARDIF RETRAITE, CARDIF ASSURANCE VIE (cf. infra).

Pour mémoire et afin que les transferts s'effectuent de manière équitables, la réglementation impose que le transfert des capitaux en provenance du fonds en euro de BNP Paribas CARDIF vers le fonds en euros CARDIF RETRAITE, corresponde aux produits d'épargne transférés aussi bien à l'actif qu'au passif. Afin de s'assurer que les transferts s'effectuent sans léser les adhérents assurés, l'opération se réalise sous le contrôle du régulateur, l'ACPR (« transfert homothétique »).

FONDS EN EUROS RETRAITE | **9,1** Milliards €
AU 31/12/2023

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ACTIFS DU FONDS EN EUROS



La poche obligataire à taux fixe de CARDIF RETRAITE dispose comme CARDIF ASSURANCE VIE d'une notation de très bon niveau « A+ »

Le risque Actions et diversifiés est investi principalement en Europe (50%) et en Amérique du Nord (23%).

Le Fonds en Euros de BNP Paribas CARDIF au 31 12 2023

A titre d'information complémentaire, la capitalisation du fonds en euro de BNP Paribas CARDIF s'élevait à 95,6 Mds€. La poche obligataire représentait 70,7% du portefeuille total, la poche action 12,2% et l'immobilier 9,9%.

Les décisions de gestion des différents fonds en euro (fonds cantonnés des PERP, fonds en euros de BNP Paribas Cardif, fonds en euros de CARDIF RETRAITE) sont cohérentes dans leur approche (vision des marchés) et adaptées opérationnellement aux horizons des produits concernés. A titre d'exemple, en matière de retraite l'horizon d'investissement est allongé relativement à des produits d'épargne plus classique.

Les unités de compte (cf. la synthèse des choix d'UC également en annexe)

Vous trouverez en annexe (Synthèse des UC) un tableau qui résume les principales Unités de compte souscrites par les adhérents. De manière générale, l'évolution favorable des marchés Actions sur l'année 2023 a permis de rattraper, voire dépasser, les replis constatés en 2022.

- **BNP Paribas Multiplacements PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 120 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. A elle seule la SICAV « BNP Paribas Perspectives » représente, via neuf supports en UC proposés, environ 30% des encours du contrat BNP Paribas Multiplacements PER.

Les performances 2023, +8,15% en moyenne, ont permis de refaire une partie du chemin perdu en 2022 (-15,5%).

Pour mémoire, la gestion de cette SICAV est faite par compartiment dont la prise de risque est adaptée à l'horizon de départ des assurés. Cette stratégie amène le gérant à privilégier les actifs sans risque au fur et à mesure que la date de départ en retraite se rapproche. Dans un environnement financier où les actifs sans risque ont un rendement très faible, ce choix d'allocation peut se traduire par un rendement du contrat après frais, pénalisant pour les assurés. Ainsi, au-delà des performances spécifiques à l'exercice 2023, et afin de pallier ce problème structurel de rendement, l'assureur s'est organisé afin que le dernier compartiment avant l'âge de la retraite soit remplacé par un investissement dans le fonds en €.

Le Comité de Surveillance encourage systématiquement les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

Les adhérents ont investi sur environ 500 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. La SICAV « BNP Paribas Perspectives » représente, via huit supports en UC proposés, environ 49 M€ soit 26% des encours du contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège PER.

Les performances 2023 sont passées en positif (-15% en moyenne en 2022) à hauteur de 7,9% environ. Les 10 principaux compartiments de BNPP Perspectives affichent une performance de 6,4% en moyenne.

Pour mémoire, la gestion de cette SICAV est faite par compartiment dont la prise de risque est adaptée à l'horizon de départ des assurés. Cette stratégie amène le gérant à privilégier les actifs sans risque au fur et à mesure que la date de départ en retraite se rapproche. Dans un environnement financier où les actifs sans risque ont un rendement très faible, ce choix d'allocation peut se traduire par un rendement du contrat après frais, pénalisant pour les assurés. Ainsi, au-delà des performances spécifiques à l'exercice 2023, et afin de pallier ce problème structurel de rendement, l'assureur s'est organisé afin que le dernier compartiment avant l'âge de la retraite soit remplacé par un investissement dans le fonds en €.

Le Comité de Surveillance encourage systématiquement les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 1000 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. Toutes les lignes restent en deçà de 4% de l'encours total.

Les performances 2023 sont repassées en positif à hauteur de +9,6% en moyenne (-13% en moyenne en 2022).

Par ailleurs 4,5% des lignes sont investies sur 6 compartiments de la SICAV « BNP Paribas Perspectives » (cf. ci-dessus) pour un montant total de près de 11 M €.

- **CARDIF Elite Retraite PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 1500 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. Toutes les lignes restent en deçà de 3% de l'encours total. Les 10 principales UC représentent moins de 20% des investissements totaux.

De création plus récente ce produit enregistre comme en 2022 une certaine stabilité au niveau des valeurs liquidatives des UC fin 2023.

- **Complice Retraite PER**

A ce stade de commercialisation une vingtaine de supports en UC ont été choisies parmi ceux proposés mais les investissements sont concentrés sur 4 lignes.

Ce produit enregistre une certaine stabilité au niveau des valeurs liquidatives des UC fin 2023.

- **Panthéa PER**

Plus de 300 supports en UC parmi ceux proposées ont été choisies. La ligne la plus utilisée représente environ 10% des investissements.

5 - 1 Gestion administrative des plans

Les frais en cas de sortie sont de :

1,5% maximum prélevés sur chaque montant brut de rente versé au titre des frais de service de la rente, réduits à 1% en cas de rente unique.

0% en cas de sortie en capital ou en cas de déblocage anticipé.

Avis du Comité

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes des **Plans d'Épargne Retraite individuel couverts par le Comité commun** ainsi que leur équilibre actuariel, leur administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance commun **du 20 mars 2024**. Il sera envoyé par l'assureur à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Ce rapport est mis à disposition des adhérents sur le site internet www.ufep.fr et, durant la campagne de vote pour l'Assemblée Générale du 23 mai 2024, sur le site de vote ufep.vote.voxaly.com.

Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan

o o O o o

Synthèse des UC

- BNP Paribas Multiplacements PER**

	Encours	Répartition
BNPP AQUA CL	19 804 314 €	7,72%
BNPP ACT MONDE ISR	19 554 911 €	7,62%
BNPP CLIM IMPACT	18 926 984 €	7,38%
BNPP PERSP LG TRM CL ATT	13 967 272 €	5,45%
BNPP PER MDR 2025-2027 CL	11 783 955 €	4,59%
BNPP DEV HUM	11 587 165 €	4,52%
BNPP PERSP 2028-2030 CL	11 007 517 €	4,29%
BNPP PERSP 2031-2033 CL	10 498 654 €	4,09%

- BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

	Encours	Répartition
BNPP AQUA CL	19 804 314 €	7,72%
BNPP ACT MONDE ISR	19 554 911 €	7,62%
BNPP CLIM IMPACT	18 926 984 €	7,38%
BNPP PERSP LG TRM CL ATT	13 967 272 €	5,45%
BNPP PER MDR 2025-2027 CL	11 783 955 €	4,59%
BNPP DEV HUM	11 587 165 €	4,52%
BNPP PERSP 2028-2030 CL	11 007 517 €	4,29%
BNPP PERSP 2031-2033 CL	10 498 654 €	4,09%

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

	Encours	Répartition
COMGEST MDE C	9 043 626 €	3,72%
FID TAR 2030 EU FD A	6 245 781 €	2,57%
FID TARGET 2035 EURO F A	4 382 628 €	1,80%
FID TARGET 2040 EURO F A	4 339 112 €	1,78%
FID TAR 2025 EU FD A	4 276 846 €	1,76%
VARENNE VAL A EUR	4 253 808 €	1,75%
CARMIGNAC PATRIMOINE	3 506 098 €	1,44%
BNPP AQUA CL	3 123 911 €	1,28%

- **CARDIF Elite Retraite PER**

	Encours	Répartition
FIDELITY TARGET 2035 FUND	9 523 568 €	2,33%
FIDELITY TARGET 2040 FUND	9 507 010 €	2,33%
FIDELITY TARGET 2045 FUND	8 100 459 €	1,98%
COMGEST MONDE C	7 880 491 €	1,93%
EURAZEO PRIVATE VALUE EUR	7 657 998 €	1,87%
ELEVA ABSOLUTE RETURN EUR	5 750 147 €	1,41%
FIDELITY TARGET 2030 FUND	5 603 425 €	1,37%
PICTET TR - ATLAS P EUR C	5 199 501 €	1,27%

- **Complice Retraite PER**

	Encours	Répartition
PORTZAMPARC EUROPE PME IS	1 258 871 €	25,95%
AXA WORLD FUNDS ACT EUROP	1 228 760 €	25,33%
EMERGING MARKETS EQUITIES	1 201 401 €	24,76%
US SELECT EQUITY FUND A E	1 103 321 €	22,74%
AMUNDI INDEX J.P. MORGAN	14 799 €	0,31%
ABN AMRO FUNDS PARNASSUS	7 727 €	0,16%
AMUNDI FUNDS PIONEER US C	6 488 €	0,13%
OFI INVEST ESG MULTITRACK	5 177 €	0,11%

- **Panthéa PER**

	Encours	Répartition
BNP PARIBAS MOIS ISR I CA	511 688 €	9,95%
SILEX RISK MANAGED - GEST	256 950 €	5,00%
SCI LINASENS	216 194 €	4,20%
MILLESIME GESTION PRIVEE	137 097 €	2,67%